Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260226-12_2026_02_26-DE

DEL12_2026_02_26

Indemnité des piégeurs 2026

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 15

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, LE PALUD Didier, GUIVARC'H Isabelle, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
CORDAILLAT Jean-Christophe donne pouvoir à LE PALUD Didier
MORVAN Aurélie donne pouvoir à THOMAZO Arnaud
AUDIC Gaëlle donne pouvoir à LE GOULVEN Annick
TOUBLANT Catherine donne pouvoir à LE GALLO Yann

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par GUIVARC'H Isabelle

Rapporteur : Monsieur Arnaud THOMAZO, adjoint au Maire en charge des finances et du patrimoine sportif

Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée :
L'arrêté préfectoral du 26 mars 2013 prescrit la lutte contre le ragondin et le rat musqué dans le Morbihan car ils sont considérés comme espèces présentant un risque pour la santé humaine, nuisent aux cultures, portent atteinte à la sécurité des ouvrages et sont des espèces exogènes envahissantes.
Les piégeurs de ragondins sont des personnes bénévoles qui peuvent percevoir une indemnité, pour les dédommager des frais occasionnés par le piégeage.

Monsieur l'adjoint au Maire propose au conseil municipal :
- De leur verser une indemnité de 100 € pour la saison 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2013 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- Le versement d'une indemnité de piégeur de 100 € pour la saison 2026.

Le 02 mars 2026

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL